

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2020**

Le quatorze Décembre deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean WAROUX 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie ROBION 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick PETIT 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude PAPOT 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie GONNORD 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Henri MOINARD et Mme Sylvie MAGNAIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place, à M. Fabrice MICHELET et M. Patrick COIRAULT.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Claude PAPOT

Monsieur le Maire accueille l'assemblée dans la grande salle du Centre Culturel, choisie pour la distanciation physique qu'elle permet.

Monsieur le Maire remercie Eve Babin nouvellement recrutée au service urbanisme, de sa présence à cette séance.

Le Conseil Municipal délibère sur les points inscrits à l'ordre du jour :

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2020**

Monsieur le Maire indique que Madame Magnain a transmis des précisions sur le point concernant la suite à donner au problème du 13 septembre dernier dans l'étang de Javarzay. Elle indique que :

*Cet incident est l'aboutissement d'un processus déjà initié non pas l'année dernière, mais depuis plusieurs années.*

*Ce n'est pas l'amorçage qui déclenche l'élévation de la température, ni la baisse du niveau de l'eau et du niveau d'oxygène. Nous le savons, notre étang est d'une petite surface et peu profond et ensoleillé, ce qui provoque avec les fortes chaleurs, une montée de la température de l'eau, une baisse du niveau d'eau, un manque d'oxygène et un phénomène d'eutrophisation. On ne peut pas parler actuellement d'amorçage trop massif. C'est sûr certains ne respectent pas le règlement. Pour info, l'amorçage est interdit sur le règlement depuis février 2015. Et dernier point important, qui a été abordé lors de la réunion du 27 octobre, c'est le feu d'artifice qui a provoqué un stress pour certains poissons et a été un élément déclencheur au problème du 13 septembre.*

Sans remarque par ailleurs, le compte rendu de la séance du 16 Novembre 2020 est donc adopté à l'unanimité.

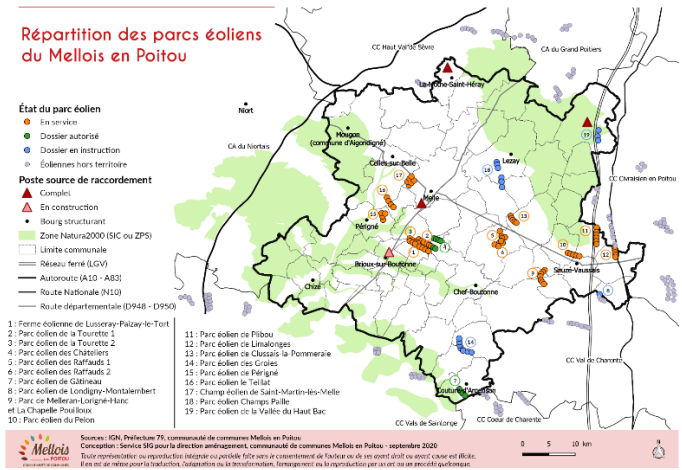
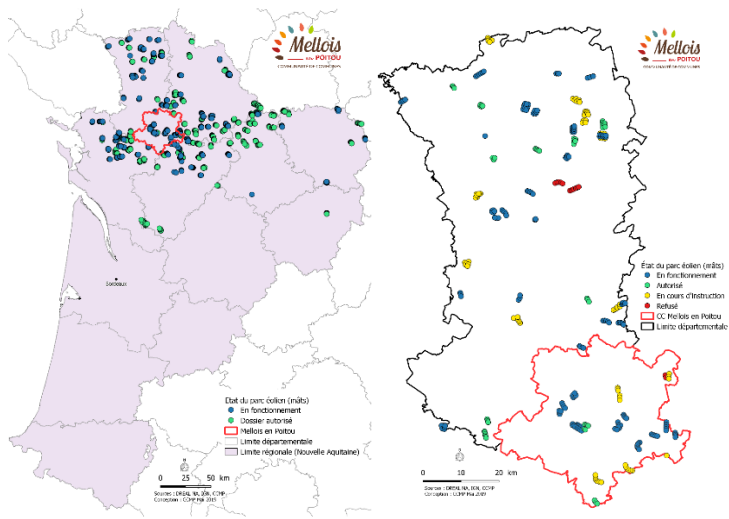
### **SITUATION SUR L'EOLIEN DU SUD DEUX-SEVRES Et ENQUETE PUBLIQUE PROJET EOLIEN DES GROIES (VILLEMAIN-LOUBILLE)**

*Monsieur le Maire présente ce dossier.*

Les communes sont souvent sollicitées pour exprimer un avis sur les parcs éoliens de communes voisines. Par ailleurs, elles sont souvent aussi interpellées par des porteurs de projets éoliens pour faire des études pour l'implantation des nouveaux parcs dans leur territoire. Le Conseil Municipal précédent, lors de sa séance du 4 mars 2019, s'était positionné sur ces sujets.

Il souhaite donc échanger avec la nouvelle assemblée et ouvre le débat qu'il souhaite respectueux, quelles que soient les divergences d'opinion que ce sujet peut susciter.

Il commente alors la répartition régionale très hétérogène des éoliennes. Il souligne qu'aucune éolienne n'a été autorisée ou mise en service en ex-Aquitaine Il indique qu'il y a un phénomène de saturation sur notre territoire.

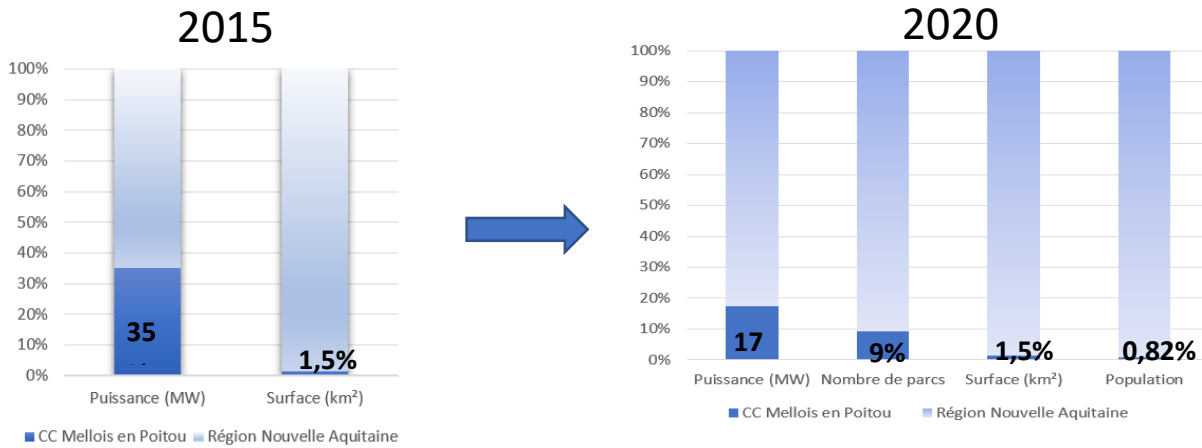


Situation sur le territoire communautaire :

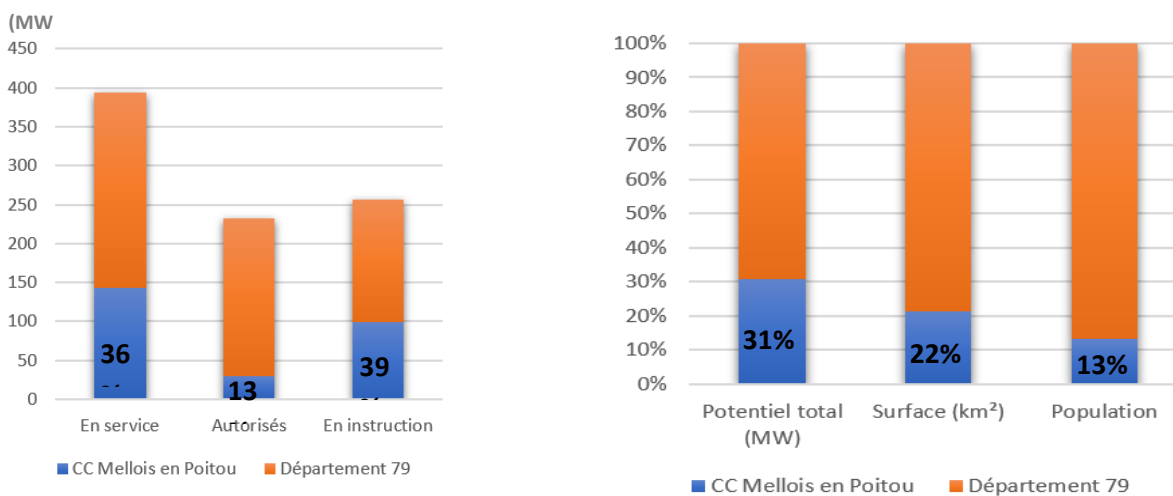
- 13 parcs en service : 68 mâts
- 2 parcs autorisés non construits : 10 mâts (dont le parc éolien des Châteliers à Tillou avec 6 mâts)
- 5 parcs en instruction : 23 mâts.

**UNE PRODUCTION ENERGETIQUE IMPORTANTE :**

Part d'énergie éolienne produite sur le territoire communautaire à l'échelle régionale



Part d'énergie éolienne produite sur le territoire communautaire à l'échelle départementale en 2020



Aucun document n'encadre actuellement le développement éolien :

- Abrogation des Zones de Développement Eolien (ZDE) en 2013.
- Annulation en 2015 du Schéma Régional Eolien (SRE) Nouvelle-Aquitaine approuvé en 2012

C'est une compétence exclusive de l'Etat qui délivre l'autorisation environnementale et le permis de construire dans le cadre de limitations réglementaires nationales :

- Interdiction d'implantation dans les **couloirs aériens**
- Distance minimum de **150m des axes routiers**
- Distance minimum de **500m des habitations**
- Respect des prescriptions environnementales : continuités écologiques, trajectoires migratoires, etc.
- Evitement des faisceaux hertziens
- Interdiction à proximité des bases militaires
- Etc...

Ces limitations rendent le territoire Mellois en Poitou propice à l'éolien et donc attractif pour les porteurs de projets :

- Un contexte topographique favorable (plaines et plateaux)
- Un niveau de vent favorable (ni trop faible, ni trop fort)
- Une densité de population faible, donc une faible concentration d'habitations
- Faisceaux hertziens peu denses
- Un modèle agricole de grandes cultures adapté à l'éolien
- Une ouverture historique à l'éolien (politiquement)
- Peu de couloirs aériens
- Pas de zone militaire.

### LE CONTEXTE COMMUNAL :

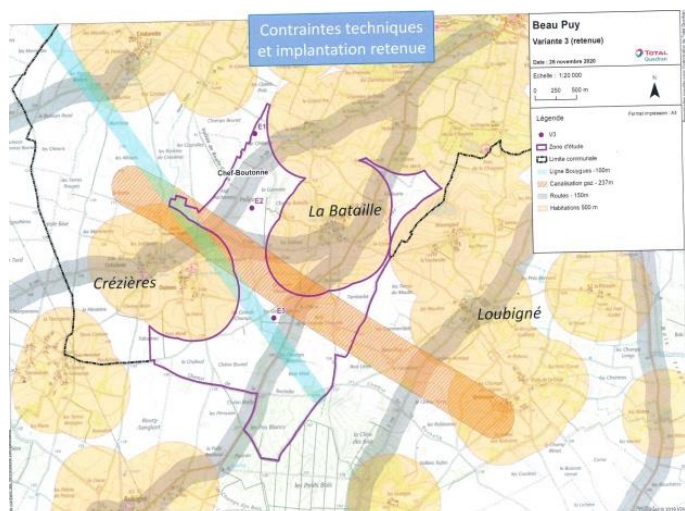


### **Le parc des Châteliers à Tillou :**

6 mâts  
 Puissance de 14MW  
 Hauteur des mâts : 2 à 96 m et 4 à 106 m  
 Hauteur en bout de pales : 2 à 149 m et 4 à 159 m  
 Dossier accepté en 2017  
 Attente poste de raccordement à Brioux sur Boutonne

Retombées financières annuelles :  
 Utilisation chemins : 10 000 €  
 Loyer terrain 5 000 €  
 IFER : 26 000€

### **Projet de Beaupuy à La Bataille**



3 éoliennes  
 17,1 MW  
 180 m en bout de pale

Acceptation par La Bataille en 2018  
 Refus par Crézières en 2018  
 Refus par Chef-Boutonne (commune nouvelle) le 4 mars 2019 par 32 voix contre / 1 pour / 1 abstention  
 Malgré le refus des communes, Total Quadran (Global Wind Power) a malgré tout engagé les études

Retombées financières annuelles :  
 Utilisation chemins : 3 000 €  
 IFER : 26 000€

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 mars et du 15 juillet 2019 :

Délibération 4 mars 2019: le Conseil Municipal par 32 voix (1 contre, 1 abstention) se déclare plutôt favorable à l'éolien mais témoigne d'une réelle saturation locale et émet à ce titre, un avis défavorable aux nouvelles sollicitations sur la commune.

Délibération 15 juillet 2019:

- lorsqu'un projet **éolien** se développe :  
sur la commune de Chef-Boutonne : 31 contre 1 abstention  
sur une commune voisine à Chef Boutonne : 1 pour 31 contre.
- lorsqu'un projet **photovoltaïque** se développe :  
sur la commune de Chef-Boutonne : 29 pour 3 abstentions  
sur une commune voisine à Chef Boutonne : 28 pour 1 contre 3 abstentions.
- lorsqu'un projet **de méthanisation** se développe :  
sur la commune de Chef-Boutonne : 20 pour , 7 contre, 5 abstentions  
sur une commune voisine à Chef Boutonne : 20 pour, 7 contre, 5 abstentions.

Après un large débat concernant l'insistance des porteurs de projets notamment avant l'application tardive du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire en 2025,

Considérant que davantage d'éolien puisse nuire à la volonté de promouvoir et développer le tourisme dans notre territoire,

Considérant la nécessité de raisonner à l'échelle du territoire et non pas à l'échelle communale,

Considérant la nécessité de rédiger une charte au niveau du territoire communautaire pour guider l'accueil des nouveaux porteurs de projets,

Considérant le fait que l'éolien n'empêche pas l'utilisation de l'énergie nucléaire car l'énergie éolienne n'est pas stockable,

Considérant l'impact visuel des éoliennes sur les paysages de notre campagne,

Considérant l'évolution des élus qui après avoir été légitimement séduits par l'appât financier, apprécient davantage l'impact environnemental,

Considérant l'implication de la population qui doit être écoutée et entendue (cf projet d'Alloinay),

Considérant la mise en péril de la faune et des espaces boisés,

Considérant les nuisances y compris sonores,

Considérant le respect nécessaire des zones Natura 2000, ZNIEFF de type 1 et de type 2

Considérant l'absence d'informations quant au démantèlement et au recyclage des éoliennes en fin de vie

Considérant l'absence regrettée de documents cadre (ZDE, Schéma régional éolien),

Considérant la position de leader de la production éolienne de notre territoire en Nouvelle Aquitaine,

Considérant l'effet cumulatif de l'ensemble des parcs présents,

Considérant le seuil d'acceptabilité atteint par la population,

Compte tenu des autres sources de production d'énergies renouvelables possibles,

le Conseil Municipal réitère la position suivante :

- Refus à l'unanimité du projet de La Bataille
- Refus à l'unanimité si sollicitation pour de nouveaux projets sur le territoire.

L'arrêté préfectoral du 15 Octobre 2020 prescrit une enquête publique de 31 jours à compter du 17 novembre sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Sarl Parc Eolien des Groies relatives à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Villemain et Loubillé. Le projet du Parc de la Groie comporte 7 éoliennes, de 4 à 165 m en bout de pales et de 3 à 180m, 26.1 MW produits.

La commune de Chef-Boutonne étant limitrophe, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet éolien présentée par la SAS PARC EOLIEN DES GROIES pour un projet d'exploitation de 7 éoliennes sur les communes de Villemain et Loubillé.



## ACQUISITION DE TERRAIN AUX ABORDS DE LA BOUTONNE

*Madame Marie Kohler présente ce dossier*

L'acquisition de terrains proches de la Boutonne a été évoquée par le conseil municipal qui s'est d'ailleurs déjà concrétisée par l'achat d'une parcelle à Mme Loret.

Messieurs Mouclier Paul et Bruno propriétaires des parcelles AE 172 et AE171 représentant 660m<sup>2</sup>, ont proposé de les vendre à la commune pour 1 000 €.

Considérant que cette opportunité s'inscrit dans la volonté de disposer de foncier pour permettre d'envisager notamment, des projets de jardins collectifs, ranimer la tradition locale des petits maraichages aux abords de la Boutonne, valoriser certains terrains en état d'abandon,

le Conseil Municipal à l'unanimité :

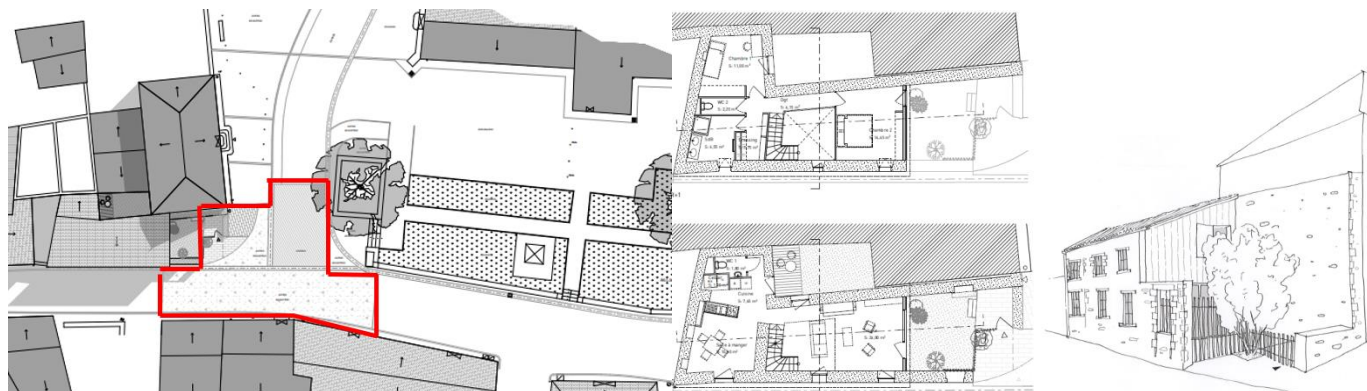
- Décide d'acquérir les 2 parcelles concernées
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes correspondants étant précisé que les frais notariés seront pris en charge par la collectivité.



## AMENAGEMENT SECURITAIRE ET AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT A TILLOU - PLAN DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

*Monsieur Claude Papot et Monsieur Christian Aubert présentent ce dossier.*

Pour faire suite à la réunion du 16 novembre au cours de laquelle le Conseil Municipal avait refusé l'esquisse proposée car le périmètre ne correspondait pas à la volonté communale, l'Atelier du Trait a transmis les esquisses suivantes



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide ces esquisses et les plans de financement ainsi présentés distinctement car les 2 projets seront respectivement affectés au budget principal pour l'aménagement sécuritaire et au budget du Parc locatif pour l'aménagement de la maison

AMENAGEMENT MAISON (Parc Locatif)				AMENAGEMENT SECURITAIRE (Budget Principal)			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
achat	26 900,00 €	CAP 79	57 888,60 €	achat		CAP 79	17 291,40 €
travaux logements	137 300,00 €	DETR	77 184,80 €	travaux logements		DETR	23 055,20 €
travaux voirie		FCTVA		travaux voirie	48 609,00 €	FCTVA	12 656,74 €
frais indirects	28 550,00 €			frais indirects	15 688,00 €		
Total HT	192 750,00 €	coût commune	77 116,60 €	Total HT	64 297,00 €	coût commune	24 153,06 €
TVA 10%	13 730,00 €			TVA 10%			
TVA 20%	5 710,00 €			TVA 20%	12 859,40 €		
Total TTC	212 190,00 €		212 190,00 €	Total TTC	77 156,40 €		77 156,40 €

- Décide d'envisager la démolition en régie afin de réduire le coût de l'opération au bénéfice de plusieurs options concernant notamment le mode de chauffage du logement,
- Autorise le lancement de la consultation et fixe ainsi les critères de sélection eu égard à la technicité nécessaire pour la rénovation : Prix 40% et Valeur technique 60%.

### **SPIC RESEAU DE CHALEUR DETERMINATION DU MONTANT DE LA DOTATION COMMUNALE**

*Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.*

Pour faire suite à la création du budget annexe autonome SPIC Réseau de chaleur pour la gestion des chaufferies, et aux simulations budgétaires présentées à la commission Finances après avoir rencontré le trésorier, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la proposition de la commission et fixe ainsi le montant de l'avance remboursable du budget principal au budget annexe à 50 000 €.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine, une aide de 141 000 € a été obtenue pour la réalisation de la chaufferie mutualisée (Ehpad et Lycée des Métiers).

### **PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021**

*Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.*

Outre les restes à réaliser 2020 sur 2021 qui seront déterminés en fonction des opérations en cours et non soldées, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer le mandatement des factures d'investissement non programmées à ce jour et avant le vote du budget 2021, dans la limite des 25% du montant du crédit inscrit au budget 2020.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE FIN D'ANNEE 2020**

*Monsieur Christian Aubert présente ce dossier.*

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits à envisager avant la fin de l'année 2020.

### **CONVENTION AVEC ENEDIS ET ORANGE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FIBRE OPTIQUE**

*Monsieur le Maire présente ce dossier.*

Dans le cadre du futur déploiement de la fibre optique sur la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature de la convention d'utilisation des appuis électriques gérés par le distributeur Enedis, validée par les instances en 2015, ainsi que celle des 2 avenants joints nécessaires pour la mise en œuvre de la fibre optique.

### **MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DE CHANDANT**

*Monsieur Patrick Petit présente ce dossier.*

La dégradation du mur de soutènement du chemin de Chandant a été signalée par les riverains dont le terrain se trouve en contrebas et sur lequel il est envisagé un projet. Il indique qu'il convient d'intervenir au plus vite pour sa remise en état, afin que la dégradation n'évolue pas davantage. Fort de l'expérience réussie des travaux effectués par les agents de l'association intermédiaire pour le mur de la route de Loizé et le mur de Tillou, le bureau municipal a envisagé une nouvelle intervention de l'Association Intermédiaire du Pays Mellois, et a sollicité un devis.

Présentation faite du chiffrage de l'opération, incorporant le devis des fournitures, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Valide le concours de l'Association Intermédiaire du Pays Mellois pour un montant de 13 000 € et le devis des fournitures nécessaires, de 2 264.06 € TTC.
- Décide d'arrondir le montant total de l'opération à 16 000 € pour tenir compte d'éventuels imprévus.

## CREATION DE POSTE ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Madame Sophie Robion présente ce dossier.*

Les entretiens avec des candidats pour le poste vacant du service Gestion des Espaces Publics ont eu lieu le 4 décembre 2020. Le candidat présélectionné n'a pas maintenu sa candidature pour des raisons familiales.

L'annonce est donc renouvelée.

Madame Robion ajoute par ailleurs, que le jury de sélection a considéré que le profil de Madame Coutant permet pour tendre vers une stabilité du service, avec une organisation revue sur l'ensemble de l'année, de suggérer à Monsieur le Maire, sa nomination en qualité de stagiaire à la fin de son contrat PEC.

Afin d'élargir les candidatures et notamment en cas de mutation, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial et un poste d'adjoint technique territorial principal à plein temps,
- Valide d'ores et déjà la demande de suppression du poste qui ne sera pas pourvu auprès du Comité Technique du Centre de Gestion.

Le tableau des effectifs est actualisé avec la création de ces 2 postes.

## NUMEROTATION DES RUES

*Monsieur le Maire présente ce dossier.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions de numérotation ainsi présentées pour tenir compte du besoin rue de la laiterie et rue de la Pyrounelle afin d'identifier notamment l'entrée nord du futur EHPAD :

### Rue de la Laiterie



### Rue de la Pyrounelle

Numérotation actuelle



Nouvelle numérotation



Monsieur le Maire rappelle :

- l'accompagnement administratif qui est fait pour aider les riverains à effectuer les démarches induites par les modifications de numérotation ou de dénomination de rues,
- la prise en charge par la commune des frais de changement de plaques d'immatriculation qui avait été adoptée par le Conseil Municipal et qui peut encore concerner des riverains propriétaires de véhicules équipés des anciens modèles de plaques.

## CERTIFICAT D'URBANISME A TILLOU – EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE

*Monsieur le Maire présente ce dossier.*

2 Certificats d'Urbanisme Cub déposés pour des projets situés à Tillou stipulent la nécessité d'envisager l'extension de réseau électrique. La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) stipule que les collectivités doivent se prononcer quant aux extensions de réseaux liées aux projets d'urbanisme situés sur leur territoire communal.

La répartition de la prise en charge de l'extension du réseau électrique de ces 2 dossiers est la suivante :

Rue du Royou		Rue de Beauchamp	
Coût total des travaux d'extension (HT) :	4 729,00 €	Coût total des travaux d'extension (HT) :	6 139,00 €
Participation financière du SIEDS (HT) :	2 837,40 €	Participation financière du SIEDS (HT) :	3 683,40 €
Contribution Syndicale de la commune (HT) :	851,22 €	Contribution Syndicale de la commune (HT) :	1 105,02 €

La contribution syndicale correspond à 30 % de la participation du SIEDS La contribution syndicale correspond à 30 % de la participation du SIEDS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage pour la quote-part communale telle qu'indiquée en précisant cependant que le Sieds prévoit que si la quote-part communale des projets concrétisés sur une année civile est inférieure à 2 000 € elle n'est pas sollicitée et que si elle est supérieure, seul le différentiel est demandé.

Madame Robion évoque l'absence d'éclairage public sur la rue du Royou.

## PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Madame Marie-Claire Veque élue référente en matière de déchets et Monsieur le Maire présentent l'organisation communautaire du service communautaire Prévention et Gestion des déchets*

La communauté de communes Mellois en Poitou a voté en octobre 2019 sa nouvelle politique de gestion des collectes des déchets, dans le territoire, afin d'une part d'harmoniser les pratiques différentes des anciennes collectivités et d'autre part, de favoriser le tri.

La présentation des enjeux et des conditions de déploiement acceptés par la conférence des maires de la Communauté de Communes est réalisée. Le déploiement de cette politique devrait intervenir au cours du premier semestre 2021 sur la commune.

Afin de mener à bien ce projet, un groupe de travail spécifique doit être constitué. Madame Marie-Claire Veque, Messieurs Christian Aubert, Christian Goujeau, Claude Papot et Fabrice Michelet sont volontaires pour participer à ce travail de concertation avec les services.

Plusieurs élus évoquent et regrettent le non-respect de l'utilisation des bacs actuels.

Madame Marie Kohler évoque par ailleurs, le projet initié par une personne en emploi civique qui coordonne un programme d'actions avec plusieurs élèves du lycée des Métiers sur la gestion des déchets des poubelles de ville.

## RELEVES DE DECISIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Un relevé de décisions émanant et constituant un point d'étape des travaux menés par les commissions, est fait par chacun des responsables.

**Monsieur Patrick Petit** dresse un bilan des chantiers en cours : réception des travaux de reprise des plateaux surélevés rue de la Laiterie – les travaux de peinture de l'église de Crézières et de rénovation du plafond de la salle des fêtes de La Bataille sont effectués – Les travaux du Syndicat 4B Route de Melle se poursuivent normalement

**Monsieur Claude Papot** dresse un bilan des chantiers en cours concernant notamment les travaux d'enfouissement de réseaux de la rue de la justice et rue du Vieux Limort.

La campagne de capture de pigeons est en cours. Bilan à ce jour : 300 ont été capturés.

**Madame Nicole Bettan** indique que le groupe dédié travaille à la réflexion des modalités d'accueil au château pour 2021 et le groupe dédié au tracé de la boucle locale V93 affine le circuit.



**Madame Sophie Robion** indique que le recrutement de l'agent électricien a été validé cet après midi avec le candidat sélectionné par le jury composé d'élus et de Corinne Buzard responsable des services techniques. Son arrivée est programmée le 1<sup>er</sup> février 2021.

Les auditions des candidats au poste CCAS auront lieu vendredi 18 Décembre 2020.

**Madame Marie-Claire Veque** indique que l'action Mobilibus est reconduite en 2021 sur 5 communes volontaires. Une communication sera faite dans le journal municipal. Une réunion du CCAS est programmée le 16/12/2020.

**Madame Annie Gonnord** indique que les groupes « Bicentenaire de la foire de Javarzay » – « Vie des quartiers » – « Fête des voisins » poursuivent leurs travaux.

**Monsieur Jean Waroux** indique que le groupe chargé du projet de création d'une police municipale a validé la volonté de mutualiser cette démarche avec plusieurs ex chefs-lieux de canton qui sont d'ores et déjà d'accord sur le principe d'un travail en commun. Le choix du groupe serait de plutôt s'orienter sur un poste de garde champêtre

**Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets :**

- Point sur la situation sanitaire de l'EHPAD
- Signature des actes en cours
- Liste des dates prévisionnelles de réunions du Conseil Municipal et des commissions.
- La candidature de la commune pour participer au dispositif « Petites Villes de demain » a été retenue. Cela permettra de disposer d'une ingénierie mutualisée et de prétendre à des aides spécifiques.
- Monsieur Franck Buffeteau du Cabinet Entre-Lieux : la mission d'accompagnement des pétitionnaires de dossiers d'urbanisme de la commune qu'il assure est reconduite pour 2021. Par ailleurs, une rencontre est programmée avec lui à une date à confirmer en début d'année, pour réfléchir à une stratégie d'actions communales personnalisée comme il a pu le faire avec d'autres collectivités antérieurement.

Puis avant de clore cette dernière séance, Monsieur le Maire remercie les élus pour le travail accompli cette année. Il se réjouit d'après un début de mandat chaotique et une année perturbée par la crise sanitaire, les travaux de l'assemblée s'organisent.

Il souhaite bien que les conditions ne soient pas des plus favorables en matière de rencontre familiale, de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Après avoir rappelé qu'une animation se tiendra sur le marché samedi matin, Madame Amanda Holmes remet individuellement à chacun une confiserie, gentiment préparée par ses soins.

L'ordre du jour étant épuisé, les relevés de travaux présentés et les questions diverses évoquées, la séance est close à 23 heures 30.

Ainsi délibéré en mairie de Chef Boutonne le 14 Décembre 2020.

Le secrétaire de séance,

Claude PAPOT

Le Maire,

Fabrice MICHELET

